

Communiqué de presse

Une nouvelle toiture solaire innovante et respectueuse du patrimoine bâti pour la Faculté des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel

Le 29 octobre 2024, la nouvelle toiture du bâtiment de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel a été inaugurée devant la presse. Une rénovation qui allie technologie photovoltaïque innovante, intégration architecturale, conservation du patrimoine bâti et politique énergétique. L'inauguration a été l'occasion de présenter un bilan intermédiaire de la politique de l'État en matière d'exploitation des bâtiments pour la production d'énergie solaire.

Les combles rénovées et la nouvelle toiture du bâtiment de la Faculté des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel ont été inaugurées ce 29 octobre 2024 devant la presse, en présence du conseiller d'État neuchâtelois Frédéric Mairy, chef du Département de la santé, des régions et des sports, en charge du service cantonal des bâtiments, d'Yves-Olivier Joseph, architecte cantonal, et de Christophe Ballif, directeur du centre photovoltaïque du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM).

La nouvelle toiture du bâtiment situé à la rue Abram-Louis-Breguet 2, à Neuchâtel, d'une surface de 1223 m², a été couverte de quelque 10'000 tuiles photovoltaïques de nouvelle génération. L'innovation de celles-ci réside dans le fait qu'elles ressemblent à s'y méprendre à des tuiles en ardoise grise. De par leur format flexible, elles offrent la possibilité de couvrir l'ensemble d'une toiture, comme avec des tuiles traditionnelles. Il s'agit d'une innovation significative dans le secteur du photovoltaïque permettant de concilier énergie solaire, esthétique architecturale et respect du patrimoine bâti. Cette technologie récente a été développée par une entreprise romande en association avec le CSEM à Neuchâtel. Elle offre une solution idéale puisqu'elle permet de produire de l'énergie solaire, tout en répondant aux impératifs en matière d'assainissement et de conservation du patrimoine bâti. La rénovation de ce bâtiment contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du plan climat cantonal, fixés dans la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), tout en respectant les exigences légales de la préservation de son patrimoine historique et architectural. L'électricité produite grâce à cette nouvelle toiture sera en grande partie auto-consommée par le bâtiment.

Un « bâtiment pionnier » dans la production photovoltaïque en toiture

Avec le bâtiment communal du collège des Parcs, à Neuchâtel, il s'agit du deuxième bâtiment public du canton doté de ce type de tuiles solaires. Ce bâtiment s'inscrit au cœur du campus des Jeunes Rives, dont la plupart des bâtiments appartiennent à l'État et constitueront à terme un ensemble d'installations photovoltaïques. La proximité de ces productions permettra de créer une communauté électrique locale (CEL) actuellement à l'étude. Anecdote amusante, ce bâtiment a en outre accueilli les premiers capteurs solaires en toiture installés à titre expérimental en 1983 par l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel, qui l'occupait alors. À ce titre, ce bâtiment reflète le rôle de Neuchâtel en tant que région pionnière et référence internationale de la recherche et développement en matière d'énergie solaire photovoltaïque. En cohérence avec ce positionnement, le canton de Neuchâtel s'est doté d'une politique publique ambitieuse en matière de production d'énergie solaire. Ainsi, d'ici 2050, le canton prévoit d'équiper une centaine de bâtiments, soit près de 40% de son patrimoine immobilier.

Contacts :

Frédéric Mairy, conseiller d'État, chef du Département de la santé, des régions et des sports, tél. 032 889 64 00 ;
Yves-Olivier Joseph, architecte cantonal, tél. 032 889 64 80 ;
Alain Widmer, chef du domaine Entretien, tél. 032 889 64 80 ;
Christophe Ballif, directeur du centre photovoltaïque au CSEM, tél. 021 695 43 36.

Neuchâtel, le 29 octobre 2024.